



Reconnaissance de paternité apres deces du père

Par **edouard**, le **11/04/2012** à **22:23**

Bonjour,

mon mère m'a révélé tardivement l'identité de mon père. J'ai appris qu'il est aujourd'hui décédé et je suis sans filiation. Il a eu un garçon qu'il a reconnu et dont je connais le nom et le lieu de résidence. J'ai 23 et suis encore dans le délai de prescription. Je voudrais être reconnu comme étant le fils de mon père par comparaison d'adn avec mon demi frère. Y a t'il une chance de voir ma requête acceptée par un juge ou est ce peine perdu d'avance?

merci par avance, c'est très important pour moi.

Edouard

Par **amajuris**, le **11/04/2012** à **23:48**

bjr,

je ne suis pas sur qu'une analyse biologique d'un demi-frère puisse apporter la preuve indiscutable de la paternité d'un homme.

l'analyse biologique a des limites, par exemple, je ne crois pas qu'un tel examen puisse déterminer la paternité entre 2 frères de manière probante.

en outre le demi-frère éventuel n'aurait aucun intérêt à se soumettre à ce test et nul ne pourrait l'y contraindre

vous pouvez exercer cette action en reconnaissance de paternité mais l'issue est incertaine.

dans une telle situation il faudra d'autres éléments pour prouver vos affirmations, en particulier le témoignage de votre mère.
cdt

Par **Marion2**, le **12/04/2012** à **09:14**

Bonjour,

Contactez un avocat.

Cdt